

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 06303
Numéro SIREN : 901 341 370
Nom ou dénomination : 3D2F ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2021 sous le numéro de dépôt A2021/028267

3D2F ASSOCIES

**Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 13, avenue Berthelot
69007 LYON
901 341 370 RCS LYON**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS EFFECTUES PAR
MONSIEUR RONAN FREMONDIERE ET MADAME FREDERIQUE DUPERRET**

**Ghislain RAMON Commissaire aux Comptes
157, impasse Chavanne 69400 ARNAS**

3D2F ASSOCIES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS EFFECTUES PAR MONSIEUR RONAN FREMONDIERE ET MADAME FREDERIQUE DUPERRET

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui m'a été confiée par l'unanimité des associés en date du 29 juillet 2021 concernant l'apport de 40 actions de la société PLEIN CHAMP détenues par Monsieur Ronan FREMONDIERE et Madame Frédérique DUPERRET, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article 227-1 du Code de Commerce (qui renvoie à l'article L.236-10).

L'actif apporté a été arrêté dans le projet de contrat d'apport de votre société. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission.

Cette doctrine requière la mise en œuvre de diligences destinées d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

1-PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1 Présentation de l'opération

La société PLEIN CHAMP est une société par actions simplifiée au capital de 220 000 € dont le siège est situé à LYON (69007), 13, avenue Berthelot et est enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 339 788 838 RCS LYON.

Cette société a pour objet : La production, la location ou la commercialisation de produits audio-visuels sur tous supports existants ou à venir, pour son propre compte ou pour le compte d'autres entreprises, l'exploitation de salles de cinéma.

L'opération consiste à apporter à la société 3D2F ASSOCIES :

40 actions de la SAS PLEIN CHAMP soit 20 actions détenues par Monsieur Ronan FREMONDIERE et 20 actions détenues par Madame Frédérique DUPERRET.

1.2 Description de l'apport

Les apporteurs, soussignés de première part, apporte à la société 3D2F ASSOCIES, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société, les biens ci-après désignés :

- 20 actions que Monsieur Ronan FREMONDIERE détient dans le capital de la société PLEIN CHAMP.
- 20 actions que Madame Frédérique DUPERRET détient dans le capital de la société PLEIN CHAMP

1.3 Evaluation de l'apport

Dans le cadre du protocole d'accord signé par les parties le 16 avril 2021 les 398 actions de la société PLEIN CHAMP détenues par la société 13 BIS ont été valorisées d'un commun accord par les parties à la somme de 2 600 000 euros.

Cette valorisation, qui correspond à une valeur de marché négociée par les parties, correspond à une valeur par action de 6 532.66 euros.

Sur la base de cette valorisation, l'apport des 40 actions de la société PLEIN CHAMP représente une valeur de :

6 532.66 euros X 40 actions soit 261 306.40 euros **arrondie à la somme de 261 000 euros.**

1.4 Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à 261 000 €, il sera attribué aux apporteurs 26 100 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € chacune, entièrement libérées, de la société 3D2F ASSOCIES, pour constater l'augmentation de capital de la société à hauteur de 261 000 €.

2-DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, pour :

- Contrôler la réalité de l'apport.
- Vérifier, jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.
- Apprécier globalement la valeur de l'apport considéré dans son ensemble.

3-CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur de l'apport s'élevant à la somme de 261 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Arnas le 30 juillet 2021

Le commissaire aux Apports



Ghislain RAMON